



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations et clubs

Question écrite n° 91329

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports sur le rapport du service central de renseignement territorial (SRCT) intitulé : « Le sport amateur vecteur de communautarisme et de radicalité ». Ce document liste un certain nombre de dérives observées partout en France dans le monde du sport amateur et qui sont assez éloignées de l'idéal de neutralité et de mixité du sport, tels des joueurs de football qui prient sur la pelouse devant des arbitres médusés, des éducateurs sportifs fichés par les services de renseignement qui encadrent des adolescents en déployant des tapis de prière dans les gymnases. D'après les rédacteurs de cette note, ce phénomène ne doit rien au hasard puisqu'il trouve son fondement dans le repli communautaire observé dans de nombreux quartiers. Cela n'a pas échappé aux fondamentalistes religieux qui ciblent ainsi un public jeune en leur proposant d'allier sport et religion, quitte à transformer parfois vestiaires et gymnases en salles de prière. Aussi, il lui demande quelles mesures concrètes il entend prendre afin de lutter contre le prosélytisme et la radicalisation des clubs de sport amateur.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91329

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8437

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)